L'ABEILLE.

Journal officiel de l'État et de la Première Municipalité
PAR J. BAYON.
NOUVELLE-ORLEANS.
MARDI MATIN, 20 NOVEMBRE 1838.

[illegible] quantité d'avis qui nous sont journellement [illegible], ainsi que les nouvelles importantes du Canada que nous avons reçues hier, par l'express, nous obligent à renvoyer à notre prochain numéro, plusieurs articles éditoriaux que nous avions [illegible].

M. Jacob Hart, a été nommé hier échevin de la [illegible] de la première municipalité. Les votes ont été répartis comme suit:

Jacob Hart ... 34.
J. Magnoné ... 2.

[illegible]

Il y a [illegible] d'appeler l'attention du public [illegible] MERCHANTS [illegible] à la Bourse de City [illegible] St. Louis. C'est [illegible].

NOUVELLES IMPORTANTES DE FRANCE.

[illegible] l'Havre, 6 octobre, [illegible] New-York. [illegible] de Liverpool.

[illegible]

La diète suisse s'était réunie le 1er octobre, [illegible] militaire [illegible] pour la même jour. Louis Bonaparte [illegible] la Suisse, [illegible]

Les députés, envoyés des cantons de la Suisse à Milan, afin d'offrir au couronnement, de l'empereur, [illegible] le Prince de Metternich, sur les affaires de Louis Napoléon. [illegible] la dynastie de Napoléon.

—Une lettre de Genève affirme que [illegible] Louis-Napoléon [illegible]

A Genève, en [illegible] pour défendre toute la ligne des frontières [illegible]

[illegible] le grand [illegible] de Thurgovie, canton contre lequel le duc de Bade [illegible] pour les [illegible] la Suisse et la France, [illegible] grand nombre.

Le Courrier Français dit que le Prince Louis Napoléon [illegible] en Angleterre. [illegible] la Suisse. [illegible] grand [illegible] observation dans la Manche.

Le "Journal Allemand de Francfort" [illegible]

Le général Dufour [illegible]

—Les journaux de Smyrne publient une lettre d'Alexandrie, par laquelle on annonce que le courrier qui arrivait de Toeplitz, avait apporté l'ordre [illegible] le paiement immédiat du tribut, et de déclarer au Pacha que, tout en restant le vassal de la Porte, il devait s'abstenir de lever l'étendard de la révolte. Cette communication, ayant été adressée par le représentant du Consul de France le Pacha s'était décidé à payer immédiatement le tribut, et avait, à cet effet, conclu un traité avec deux maisons [illegible] d'Alexandrie à 2 pour 100 d'escompte [illegible] la valeur du tribut du vice-roi.

Les nouvelles de Madrid du 25 septembre, annoncent qu'à cette date, le ministère était [illegible] qu'il changerait encore. "Il est évident que ce cabinet n'a aucune chance d'existence, car [illegible] n'avaient été [illegible] pour pourvoir des provisions à l'armée [illegible]

D'autres [illegible] la situation de la reine [illegible] Les [illegible] Les causes [illegible] sistances, [illegible] les entre Don Carlos et le commandement des forces navales anglaises, qui tendraient à amener à un arrangement [illegible] deux partis belligérants. Nous n'ajoutons que peu de [illegible].

On parlait encore de [illegible] entre Don Carlos et Lord John Hay, [illegible] le degré de confiance que l'on pourrait y attacher.

Le Moniteur Parisien [illegible] contient un ordre du jour, adressé par l'amiral Baudin, à [illegible] de sa flotte, avant son départ de Cadix, pour [illegible] du Mexique. [illegible] guerre.

Ahmed Fethi Pacha, ambassadeur du Sultan près du Roi des Français, est arrivé à Paris le 2 octobre.

Le Roi Louis-Philippe est entré dans sa soixante-quatrième année, depuis le 6 octobre.

—Les [illegible] de Paris [illegible] 8 pour 100.

—Les fashionables de Paris, [illegible] Bayadères.

—Il existe maintenant en Europe [illegible] Wright.

Les dernières dépêches de Montevideo, reçues à New-York, annoncent qu'un combat [illegible] 3,000 hommes et de 500 cavaliers. Quelques légions, bataillons avaient eu lieu, et plusieurs [illegible] dans la ville. Le général Rivera [illegible] dans toutes les parties de la ville.

Les [illegible] de guerre français continuaient toujours le blocus de Buenos-Ayres. Ils avaient déjà fait 15 à 20 prises, dont la plus grande partie sont des bâtiments anglais. Le consul anglais refusait de consentir à ce qu'on les vendit. Cette rigidité de la part des Français [illegible] probablement quelques difficultés entre la France et l'Angleterre.

NOUVELLES IMPORTANTES DU CANADA.

Progrès de la guerre civile.

Les journaux du Nord nous fournissent les nouvelles suivantes; Les patriotes se sont organisés dans l'Acadie et sont prêts à livrer une bataille rangée. Toute la ligne des frontières de New York est dans la plus grande agitation; tout le monde est en faveur des patriotes, [illegible] qu'il parait, occupent une certaine partie de la frontière Champlain.

A Montréal on a fait environ deux cents arrestations: dans le nombre se trouve un Mr. Chapin, ancien courtier de Wall street, que l'on soupçonne d'être l'agent de quelque gouvernement Européen. Une petite troupe est sortie de la ville, pour tâcher de reprendre Mr. Ellice et sa famille. A la première rencontre entre les troupes anglaises et les Patriotes, l'action sera chaude.

Il n'est plus permis de douter que la guerre ne soit conduite cet hiver avec fureur et acharnement. Toute la frontière, depuis Champlain jusqu'à Niagara, est en alarmes.

Les braves montagnards Ecossais de Glengarry, commandés par les officiers McDonald et Fraser se sont mis en marche pour Beauharnais et le pont de Chateaugay, dans l'intention d'arracher aux rebelles leurs compatriotes qui sont tombés entre leurs mains. Ils ne respirent tous que vengeance. Les ministres de la religion eux-mêmes prennent part au conflit; le révérend Mr. McKenzie, de Williamstown, armé de son fusil et de sa bayonnette, accompagne le régiment du colonel Fraser, pour animer ses concitoyens.

Le Montréal Herald, dit au sujet de la suspension des banques ordonnée par le gouvernement: Nous apprenons avec plaisir que la Banque du Peuple n'a pas été comprise dans cette ordonnance, et il est du devoir de tout loyal sujet, porteur des billets blancs de cette banque, de les échanger au plutôt pour de l'argent. Son président, L. M. Viger, qui a passé tout l'hiver dernier en prison, sous le poids d'une accusation de haute trahison, vient d'être arrêté de nouveau pour le même sujet. Denis B. Viger, autre membre de cette famille *digne de la potence*, et principal associé de la banque est aussi arrêté, &c. &c."

Le même journal ajoute: "les rebelles sont en armes sur les bords de la rivière Richelieu; cependant ils n'ont encore commis aucuns ravages. Un Monsieur qui s'est échappé et qui se trompe sans doute, porte leur nombre à six ou sept mille. Un correspondant de St. Ours, prétend que dans cet endroit, les rebelles sont au nombre de 7 à 800; qu'ils ont environ cent cinquante fusils américains, sans compter les armes des habitans. Ceux qui n'ont pas de fusils sont armés de longues piques. Ils sont partis de St. Ours dans l'après midi avec l'intention de surprendre Sorel et dans l'espoir de faire des nouvelles recrues en chemin. Mais ils ne sont allés probablement que jusqu'à St. Denis et sont depuis revenus.

"Hier matin on a appris ici l'arrestation de l'avocat McDonnell, qui cherchait à soulever les habitans de St. Grégoire et des environs. Il se faisait passer pour général américain, et disait que le peuple des Etats-Unis s'était levé en masse en faveur des Canadiens. On a trouvé sur lui, des papiers qui lui sont adressés sous le titre de major général de l'armée patriote et un drapeau tricolore. A son arrivée il a été hué et couvert de boue par le peuple, et l'on a eu toutes les peines du monde à le garantir des effets de la fureur de la populace.

"Il paraît que le plan des conjurés était très étendu; on a découvert qu'ils avaient fait des listes de toutes les propriétés des loyalistes de cette ville, et que, dans le cas où ils se rendraient maîtres de Montréal, ces propriétés devraient être saisies et gardées comme rançon. Une autre classe de citoyens, dans laquelle l'éditeur du Montréal Herald a l'honneur de figurer, ne devait obtenir aucune espèce de termes, et les juifs devaient être massacrés.

Nous donnons ci-dessous la liste des passagers du "Brougham" qui sont dans ce moment au pouvoir des rebelles, à Beauharnais, et retenus comme otages. On dit, qu'à la liberté près, ils n'ont pas à se plaindre d'aucun mauvais traitement.

Mr. Ellice et les autres loyalistes pris à Beauharnais ont été transportés à Chateauguay, où les rebelles ont à peu près 600 hommes; à Beauharnais, madame Ellice et les autres dames ont été traitées avec une brutalité extrême par les rebelles, presque tous ivres; et tout le mobilier de Mr. Browne été ou volé ou détruit.

Mr. Farewell, Mr. Roubaut, Mr. Clément, Mr. Pouliney, Mr. Griffin, Mr. Lister du commissariat, Mr. Young, Mr. Parker, le major Cobely, madame Usher et ses enfans; Mr. M'Mann, Mr. Campbell, Mr. McDougall de Cornwall, Messrs. Carman, McDonnell, Mr. Nicoll de Lancaster, le Dr. McIntyre, mad. McIntyre, Coteau.

BAS CANADA.—La correspondance de cette province confirme les nouvelles reçues précédemment que l'insurrection est générale. Nelson était à Napierville avec 1500 prisonniers. Le soulèvement s'étend à Sorel, à Berthier, Belveil, Chambly, Beauharnais, Chateauguay et dans d'autres endroits. Dans la partie basse de la province, les troupes anglaises ont occupé la même marche qu'en l'hiver dernier a fait si peu d'honneur à la nation. Elles ont brûlé de fond en comble le village de St. Pierre, quoiqu'elles n'y aient trouvé que des femmes et des enfans; l'Eglise, le Presbytère &c., tout a été détruit.

Le "Sentinelle de Burlington" dit que les Patriotes sont en possession de tout le comté d'Acadie et ont remporté plusieurs succès. Beaucoup de volontaires de ce côté de la frontière se joignent à eux. Les Patriotes se sont emparés mardi du fameux "Stone Hill" de Lacolle. C'est le même que le général Wallinson tenta d'enlever aux Anglais, pendant la dernière guerre, et où il perdit beaucoup de monde, sans pouvoir réussir.

PROCLAMATION.

Camp des Patriotes, Colwell's Manor, 5 Nov. 1838, au quartier général de la division de Missiskoui et de Richelieu.

Les habitans opprimés du bas Canada après avoir supporté pendant plus d'un demi-siècle le joug et le despotisme de fer de leurs cruels et fiers vainqueurs ont résolu de faire un autre effort pour se soustraire à leurs maîtres sanguinaires et vindicatifs, et de substituer au misérable vasselage colonial une république libre et indépendante. Pendant des années entières, ils ont demandé un redressement de leurs griefs aux monarques impérieux de la Grande Bretagne et au Parlement impérial. Ils ont adressé leurs remontrances aux différens ministères, contre leurs usurpations et leurs actes arbitraires. Ils ont averti le peuple du royaume uni, que si leurs souffrances n'étaient point allégées, ils se verraient enfin poussés à la dernière extrémité. Leurs prières, leurs remontrances, leurs avis n'ont point été écoutés; ou, si l'on y a fait quelque réponse, ce n'a été qu'en aggravant l'oppression et l'avilissement.

Le dernier vestige de liberté ayant été détruit par l'annullation de leurs droits constitutionnels, du jugement par jury, par la suspension de l'*habeas corpus* et par la proclamation de la loi martiale, gouvernés par un tyran du second ordre, investi d'un pouvoir illimité, qui dispose à son gré de la vie et des libertés du peuple, sans loi, sans forme de procès, ils pensent que de pareilles indignités ne peuvent pas se supporter plus longtemps. Ils en appellent donc à Dieu et au monde éclairé et les prennent à témoins qu'ils n'ont pris les armes que comme leur dernière ressource. Pleins de confiance dans la justice de leur cause, ils sont déterminés à ne jamais se désister de leurs efforts pour rompre leur union avec la Grande Bretagne, et pour se créer une forme de gouvernement indépendante et libérale, qui assurera à toutes les classes et à toutes les conditions une égalité de droit.

"Les Canadiens ne rougissent pas de solliciter la sympathie des citoyens des Etats-Unis. "Lorsque vos pères s'engagèrent dans une lutte inégale pour conquérir cette indépendance à laquelle vous devez ces glorieuses institutions républicaines dont vous jouissez, nos ancêtres vous prêtèrent noblement la main, épousèrent votre cause, et leurs secours en hommes et en munitions de guerre vous mirent en état de combattre cette même puissance hautaine qui aujourd'hui écrase les victimes sanglantes, et les patriotes du Canada, amis de la liberté. Venez donc à notre secours, généreux fils de nobles ancêtres, ralliez-vous sous la bannière de la liberté qui se déploie dans ce moment dans le Canada, et prêtez à notre malheureuse patrie le secours de vos bras et de vos armes. Prouvez votre [illegible]

[illegible] la patrie [illegible] et voir [illegible] la satisfaction de [illegible] par [illegible] du Kentucky, des Pulaski, des Kalb, des Steuben et [illegible] de la révolution américaine, qui laissèrent leur patrie pour embrasser la cause sacrée de la liberté en faveur d'un peuple digne d'un jour.

G. O. BRYANT, Grand-Aigle.

THEATRE D'ORLEANS

Monsieur l'éditeur,

J'ai cru m'apercevoir que sur tout autre sujet que la politique, vous admettiez dans votre feuille les différences d'opinion et que vous laissiez le champ libre aux discussions qui ne portent que sur les arts et la littérature. Ainsi à côté d'un article qui combat et tourne en ridicule une institution, on trouve un autre qui porte aux nues cette même institution. Côte à côte avec une critique sévère lancée contre tel acteur ou telle actrice, je trouve l'éloge de ces mêmes personnes. En un mot le poison et l'antidote se trouvent réunis, à vous de choisir. C'est au public à choisir.

Me permettrez-vous de le dire? il y a du bon et du mauvais dans cette tactique et je n'en doute pas sans doute pas à votre approbation des effets qu'elle peut et doit avoir. Il y a du bon, en ce qu'elle prouve de votre part une grande et louable impartialité, un désir de plaire à tout le monde et d'éviter toute prédilection et toute antipathie de coterie. Vous voulez que votre feuille soit ouverte à toutes les opinions et à toutes les réclamations. Le public ne peut que vous savoir gré de cette condescendance.

Mais les meilleures choses ont leur mauvais côté et voici sous quel rapport on pourrait trouver à redire à la marche que vous semblez avoir adoptée. Les personnes qui à bon droit ou à tort se sont fait une opinion sur un sujet quelconque, attachent peu de prix à celle que peut émettre tel ou tel journal. En général, le jugement porté par les journaux ne change rien à celui que ces personnes ont rendu elles-mêmes. Mais dans ce corps bizarre que l'on nomme public, il se trouve une foule de gens qui, trop ignorans, trop méfians ou trop paresseux pour se faire une opinion, adoptent volontiers celle du journal auquel ils sont abonnés. Pour cette classe de personnes, un journal est un oracle dont elles épousent les vues, les raisonnements. Elles attendent la venue de leur feuille quotidienne pour blâmer ou approuver ce qu'elles ont vu, entendu ou appris la veille. Or, lorsque dans le même journal, ces personnes trouvent deux jugemens contradictoires, lorsqu'elles voient la critique d'un côté, et l'éloge de l'autre, grand doit être leur embarras, pour se tirer de ce conflit d'opinions et de commentaires! Leur position n'a pas changé; leurs doutes, leur hésitation subsistent dans toute leur force primitive et pour cette fois là, elles en sont réduites à n'avoir point d'opinion.

Pardonnez-moi cette courte digression et permettez-moi de profiter de cette facilité que vous accordez, pour dire quelques mots sur le théâtre français.

Dans votre feuille d'hier se trouve un petit article écrit avec beaucoup de décence et de modération et dont l'auteur n'a certainement pas de mauvaises intentions. Mais sans vouloir faire de mal, on peut en faire beaucoup; tout en désirant être juste, on peut errer et prononcer des arrêts injustes. Cela arrive à tout le monde et à moi, tout le premier.

Mr. M. qui se prépare à critiquer, choisit son terrain et en habile tacticien prépare les voies, en posant en principe qu'il n'est pas besoin d'être musicien pour porter un jugement sur la musique. M. M. des raisons pour avancer une pareille proposition, et il se hâte, d'avancer sans détour qu'il n'est pas *instrumentiste*. Je ne m'arrêterai pas à combattre cette hérésie qui se combat suffisamment d'elle-même et dont on a fait justice depuis longtemps. Il y a d'ailleurs dans les pièces de musique deux parties bien distinctes, sur lesquelles il peut y avoir deux sortes de critiques. Nous conviendrons sans peine que le public en général peut prononcer un jugement correct sur l'*effet* d'un opéra, d'une symphonie ou d'une romance, et que sans être musicien ou instrumentiste on peut prononcer sur le mérite, c'est à dire sur le plus ou le moins de *plaisir* que peut causer l'*ensemble* d'une représentation musicale. Mais ce que nous ne pouvons concéder, c'est qu'il soit possible à un individu qui n'a aucune connaissance en musique, de juger du mérite d'une partition, et encore bien moins de l'exécution des différentes parties d'un orchestre ou d'un chœur. Dans le premier cas, il ne faut que du goût et un peu d'oreille; dans l'autre il faut avoir quelque connaissance de la science musicale et de l'art du compositeur. Fera-t-on demande pardon à Mr. M., mais il en est de même de la peinture et du dessin. Tout individu ne peut exercé peut bien admirer ou critiquer l'ensemble, l'effet général d'un tableau, mais l'artiste seul peut juger sainement des détails, du coloris, de l'exactitude des poses, des contours et prononcer sur les divers défauts ou sur les beautés de la peinture et du dessin considéré comme *science*.

Quoique j'aie le *malheur* d'être *instrumentiste*, je suis bien loin de me ranger du nombre de ces *hommes de l'art* dont parle Mr. M. et ce ne serait qu'avec une extrême méfiance que je me hasarderais à prononcer sur une œuvre musicale quelque peu sévère et compliquée. Cependant, je reconnais à chacun le droit de donner son opinion, sauf au public et aux *hommes de l'art* à en prendre ce qu'ils jugeront à propos. Mr. M., a usé de ce droit; j'use du mien.

En parlant du Concert à la Cour et de la Favorite, le critique se montre d'une sévérité extrême, que le public n'a pas autorisée. Il ne tient aucun compte des variations de température, des rhumes et des indispositions. Il semble que parce qu'un homme est acteur, il doive jouer et chanter bien quand même.... Quant à moi, je ne vois qu'un peu aperçu que les deux pièces différentes aient été réellement estropiées et encore bien moins qu'elles n'aient été à dessein, "parce qu'il ne plait pas à certains artistes, dit Mr. M., de chanter devant des banquettes." Les acteurs n'ont pas envie avoir fait de leur mieux et le public n'a témoigné aucun mécontentement. Il ne faut sans doute pas gâter les comédiens par une indulgence déplacée, mais il ne faut pas non plus les décourager par une critique outrée. Il est un terme moyen, en cela comme en toute autre chose.

C'est surtout envers Mad. Bamberger que Mr. M. nous paraît excessivement sévère, pour ne pas dire injuste. Si l'on veut se donner la peine de réfléchir que cette jeune femme paraissait ce soir là pour la première fois de sa vie sur un théâtre; qu'elle débutait réellement, non sur les planches de la Nelle Orléans, mais dans la carrière théâtrale; que l'émotion, la crainte et la timidité naturelle à son sexe ont dû nécessairement lui enlever une grande partie de ses moyens, on sera encore étonné qu'elle se soit si bien tirée de cette première épreuve. J'avouerai franchement que j'ai été surpris de la facilité, de l'aisance, du naturel et de l'énergie avec lesquels cette nouvelle actrice s'est acquittée de son rôle. Mon opinion est fort peu de chose sans doute, mais je n'hésite pas à prédire du succès à Mad. Bamberger. Elle a tout ce qu'il faut pour faire une actrice distinguée et une bonne chanteuse. Elle a une voix assez étendue, très fraîche et flexible. A mesure qu'elle se familiarisera avec sa nouvelle position, elle prendra plus d'assurance, perdra cette gaucherie inséparable d'un début, dont les meilleurs acteurs ne se défont qu'à la longue; et je ne doute pas que d'ici à fort peu de temps, elle ne force Mr. M. lui-même à rendre hommage et justice à son talent.

B. G.

DERNIERES DATES.

New-York	nov.	14	Liverpool	oct.	8
Boston		11	Londres		5
Philadelphie		14	Havre		6
Washington		13	Paris		6
Charleston		14	Bordeaux	oct.	2
Augusta		16	Madrid	sep.	25
Vera-Cruz		13	Cadix		20
Tampico	oct.	28	Havane	nov.	10
Mexico	oct.	30	Matanzas	nov.	10

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Expédiés.

Barque Sophia, Dowers, Havane, Smith & Warner
Brick Julia, Lane, Havane, J A Merle & co
Goel. Tragamitan, Dean, Sacrifi ios, J Prats
Goel. Jim Crow, Copeland, Galveston, capitaine

Arrivés.

Steamer Huntsville, Jourdan, Bayou Sara.
Steamer Bonaparte, McKeen, des bouches de l'Ohio

MEMORANDA.

Au Havre, le 3 dernier pour ce port navire Olympia, Gray, partant le jour suivant; Tahmuh, Barstow, le 15 ; Havre, McKown, le 16; Andrew Scott, 15, Cithen, Thorp, le 18.

Arrivé d'ici à N York, le 12 nov. navire Mississipi. Berbo.

Expédié à Aordeaux le 3 dernier pour ce port, nav Jupiter, Carter.

Arrivé d'ici à Marseille le 29 sept Hawes Smeser.

Expédié à Boston le 12 nov. pour ce port, Baxir, Lord.

THEATRE D'ORLEANS.

Mardi 20 Novembre,

LE MAÇON,

Opéra comique en 3 actes, d'Auber.

Suivi de

LA CHANOINESSE,

Vaudeville en 1 acte, de Scribe.

On commencera à 6 1/2 heures précises.

SOCIÉTÉ PHILHARMONIQUE.—La société Philharmonique célébrera la Ste. Cécile, Jeudi prochain à l'église cathédrale, où se fera une quête en faveur des Orphelins.

La messe commencera à 9 heures et demie.

Ceux des membres qui désirent de participer au banquet sont priés de se faire de suite inscrire, attendu que la liste de souscription sera close mardi au soir, 20 novembre courant.

19 nov—4 JOS. BARTHET, président.

CHAPEAUX PARISIENS *pour Dames*, etc.—Mme. Adèle Cochrane, étant de retour de Paris, informe ses amies et ses habituées, qu'elle a pris le magasin No. 63, rue de Chartres, encoignure Bienville, où elle ouvrira, le 1er. *décembre prochain*, un superbe assortiment d'articles de fantaisie, de chapeaux et de modes, du dernier goût de Paris. 20 nov—3.3m

PROFESSEUR de langue française—Un français âgé de 29 ans, célibataire, voué à l'enseignement depuis plusieurs années, ayant professé en France et tout récemment dans une institution avantageusement connue de cette ville, s'offrant d'ailleurs de donner les garanties les plus désirables sur sa moralité et sur la mesure des connaissances qu'il possède, accepterait un emploi, soit comme professeur dans un établissement d'éducation, soit comme précepteur particulier dans une famille honnête de la ville ou de la campagne. Il pourrait au besoin, enseigner la tenue des livres ainsi que tout ce qui se rattache aux opérations de commerce en général. S'adresser chez MM. Pilet, frères, rue des Remparts, à côté de l'Esplanade.
8 nov—2.3m

COMMERCIAL.

Nous puisons dans le Boston Patriot, l'état comparatif des exportations de cotons manufacturés et de marchandises de laine, de Liverpool, dans les différents ports des États-Unis, pendant les trois derniers mois de [illegible], savoir:

COLIS DE MARCHANDISES DE COTON.

	N. York	Philad.	Balt.	Boston	Total.
1836—	15,636	2907	396	1929	20,868
1837—	1,638	140	41	22	1,840
1838—	4,786	586	440	258	6,507

MARCHANDISES DE LAINES.

1836—	13,061	2249	1474	1601	18,585
1837—	3,101	363	269	21	4,005
1838—	5,163	1910	284	295	7,652

ETOFFES EN FILOSELLE.

1836—	4,898	971	175	1415	6,957
1837—	2,129	339	103	127	2,598
1838—	1,618	453	96	261	4,38

COUVERTURES EN LAINES.

1836—	3,212	916	138	394	4,361
1837—	1,756	163	143	40	2,102
1838—	1,078	101	45	76	1,300

NEW-YORK, 19 novembre.—Vente de 165 actions de la Banque des Etats-Unis, 121. Nous n'avons pas remarqué que les nouvelles aient produit aucun effet sur le coton ou d'autres articles. Les affaires sont au même point que la semaine dernière.

Boston, 10 novembre—*Coton*: Les ventes se sont bornées du 3 à 460 balles, Nouvelle-Orléans, principalement de nouveau coton, 15 à 15 1/2 pour la belle qualité; quelques lots de qualité commune à inférieure ont été vendus à moins. Notre approvisionnement est faible, et les demandes sont bonnes.

Café.—En bonnes demandes, comme il n'y en a que peu et que les prix en sont élevés, il résulte que les transactions sont faibles, 12 à 1500 sacs St. Domingue ont été vendus, partie pour l'exportation, de 9 3/4 à 9 1/2; 150 à 200 sacs Java à 14; 100 do. commun à 12. Point de Brésil sur le marché. A l'encan, 150 sacs vieux Cap, 9 1/2 à douze.

Sucre.—Il en est arrivé beaucoup depuis notre dernier rapport, ce qui a causé une légère baisse dans les prix. Ventes de 400 sacs Havane brun à 8 1/2, environ 500 aux commerçants et raffineurs 8 1/2 à 9; ventes à l'encan de 400 caisses sucre ord. à beau, Havane et St. Yago brun 7 99 à 8; 5, à 4 et 6 mois. Arrivé de Manille, cette semaine, 5797 sacs, et de Bahia 350 caisses.

Mélasses.—Les transactions dans les qualités à distiller comprennent 600 bls. Cuba tortée, pris pour le marché de New-York à 36 1/2 à 4 mois. Il ne s'est point fait de ventes pour notre marché. Le détail languit et les prix sont en baisse. 100 bls Trinité vendu, 36 à 37; 200 Martinique et Guadeloupe 36 à 36; et quelques Cuba doux 34, à 4 et 6 mois. A l'encan, 40 bls. Porto Rico, 34 1/2 à 35; 30. Trinité, 35 à 36 1/2 à 4 mois.

Augusta (Georgie) 16 nov.—La quantité de coton que l'on reçoit ici, augmente chaque jour, et s'achète couramment aux prix de la semaine dernière. La qualité de la récolte actuelle peut être classée comme très bonne. Nos cours peuvent être considérés comme étant de 11 à 12 1/2 cents, bien que la récolte de Haskell ait rapporté 13 1/4 cents.

CHARLESTON, 14 novembre—Les transactions dans les Uplands depuis notre dernier rapport, ont été faibles, mais les opérations ont été plus favorables aux acheteurs Les ventes ont été faites à une baisse d'un demi-cent sur toutes les descriptions, à l'exception des cotons de choix, qui continuent à valoir 12 1/2 à 13 1/4 cts.

Riz.—Les transactions des trois derniers jours ont été faibles, et nos remarques de samedi dernier peuvent s'appliquer au moment actuel.

Havre, 6 octobre.—Il n'y a pas eu aucun changement matériel dans les prix de la semaine. Nos derniers cours ont été néanmoins pleinement soutenus. Les ventes durant ces six derniers jours se sont élevées à 4919 balles, consistant en Louisiane de 84 à 116 fr., Mobile, 84 à 105 fr.; Georgie, 97 à 100; et 1009 balles à recevoir par la Duchesse d'Orléans, à 94. Les existences sont de 58,000 balles, sur lesquelles 54,000 description américaine. Il y a de cette sorte 36,000 balles pour compte des banques.

HAVRE, 7 octobre—*Coton*—La transaction la plus importante qui ait eu lieu depuis notre dernière remarque, a été une vente de 1060 balles Upland, que l'on attend par le paquebot de New-York la Duchesse d'Orléans, qui ont été achetées avant l'arrivée à 94 f. les 50 kil. droits payés, avec la condition que la qualité de coton soit répondra à l'échantillon reçu par le président paquebot. En somme nos cours sur les qualités des Etats-Unis n'ont été que faiblement soutenus durant cette dernière huitaine, et, dans quelques cas, une baisse de 1 à 2 centimes par demi-kil. a eu lieu dans les descriptions basses des cotons. Les ventes du 30 septembre au 5 courant, inclusivement, se sont élevées à 4636 balles, comme suit: 938 balles Nelle. Orléans, desquelles 340 balles de 84 à 97 f. 271 dito de 91 à 99; 463 dito de 100 à 110, et 13 balles à 116; 353 balles Mobile, desquelles 100 à 94, 153 de 93 à 99, 50 et 300 de 104 à 105; 2900 balles Upland, desquelles 222 pour l'Utica, à 94, 1679 dito de 88 à 97, et 43 balles à 100 f. 125 Fernambouc de 113 30 à 140; 279 Cumana de 108 à 117. 50 et 41 balles Guadeloupe, à 125 fr tout droit payé.

L'approvisionnement sur notre marché à la même époque, s'élevait à 58,1 balles dont 394 de coton des Etats-Unis, et 70 d'autres sortes. Existences du 5 octobre 1838, 57,117 balles, sur lesquelles 53561 des Etats-Unis.

Havre, 8 octobre.—Ventes de coton, samedi 6 du courant, 1200 balles à des prix en plein, et ce matin environ 300 balles ont été vendues sans variations dans nos cours. 50 barils potasse, de première sorte, de 1837, ont été vendus à 48 fr.

Point d'arrivage des Etats-Unis. Le paquebot Duchesse d'Orléans, n'a pas encore paru. Un navire français, qui est arrivé ce matin, dit l'avoir rencontré à la hauteur de Portsmouth; comme il sera en retard pour pouvoir partir le 10, il est probable qu'il changera de jour avec l'Utica, paquebot du 24.

Havre, 9 octobre.—Le coton est languissant, et a une tendance à la baisse.

Paris, 6 octobre.—Bourse, 5 octobre, 4 heures et demi après-midi.—Le marché a été languissant aujourd'hui, et les prix des fonds français demeurent au même point qu'hier. Pour du comptant, les 5 pour cent se sont élevés à 10 c.; les 3 pour cent sont invariables; les Napolitains sont montés à 35, les Romains 1/8; les Espagnols, même taux qu'hier. Pour la fin du mois, les 5 pour cent sont restés invariables; les 3 sont tombés de 5 c.; les Napolitains ont haussé de 10 c. Les actions sur les chemins à rouliers languissent.

LYM. JOHN SWIFT, consignataire de 20 paniers et boucauts, par le navire John Cadmus, venant de Philadelphie, est prié de se rendre au bureau du soussigné, pour les enlever. JAMES D. DENEGRE.
20 nov 16, rue de la Douane,

MAIRIE DE LA NELLE ORLEANS.
Conseil de la Municipalité No 1.
Séance du 12 novembre 1838.

Résolu que toute cette partie de l'ordonnance adoptée dans sa séance du 16 juillet dernier, prohibant les dépôts de sucre et de mélasse sur la levée au delà d'un délai de trois jours, soit et demeure rappelée, et qu'il l'avenir les consignataires de sucre et de mélasses auront un délai de quinze jours pour recevoir et enmagasiner ces dites denrées.

Il est de plus résolu que le rappel de la résolution du 16 juillet dernier, ainsi qu'il est ci-dessus, ne devra pas être interprétée de manière à permettre l'encombrement de la levée; et qu'il devra être laissé constamment libre un espace d'au moins dix pieds pour le passage du public. (Signé) PAUL BERTUS, recorder.
Approuvé le 17 novembre 1838. C. GENOIS, maire.
Pour copie conforme, THEARD, Jr. secrétaire.

REÇU par les derniers arrivages du Havre et à vendre à la Pharmacie du soussigné:
3000 boites pâte de Regnauld ainé
1000 boites papier gommé adoucissant, pour cautère
1000 bouteilles sirop de Lamouroux, 1000 bouteilles Elixir de Guillié,
Bondes et Bougies coniques, dito à ventre, dito exploratrices,
Biberons Darbo à mamelons, en liège élastique,
Plaques à cautère en gomme élastique et crémaillée,
Moxa japonais, créosote, charpie française,
Bas en peau de chien lassés, do en toile grise,
Capsules gélatineuses au baume de Copahu pur,
6000 sangsues de 1re. choix, à des prix modérés,
50 livres safran oriental. J. METGE,
30 nov—3 199. rue Royale.

EN déchargement du navire américain Oraton, vis-à-vis la rue d'Espagne.
650 barriques vin rouge,
100 demi barriques vin rouge,
200 demi barriques blanc,
300 caisses fruits à l'eau-de-vie,
200 caisses liqueurs,
100 caisses absynthe,
2000 caisses vin rouge,
200 caisses do blanc,
1000 paniers anisette,
30 futailles cognac,
200 caisses cerises,
30 balles bouchons,
150 paniers huile d'olive, et 50 paniers de 24 demi-bouteilles,
100 barils vinaigre. 20 nov—2

EN débarquement des navires Mohawk, Ville de Bordeaux et Vaillant, venant de Bordeaux, à vendre par les soussignés,
200 barriques vin rouge,
150 demi-barriques vin blanc des premiers crûs,
400 caisses vin blanc Haut Sauterne,
200 do fruits à l'eau-de-vie,
200 do liqueurs diverses,
250 paniers huile d'olive, grandes bouteilles,
100 do do demi-bouteilles,
150 mille bouchons, diverses qualités, pour bouteilles et damejeannes.
En magasin, d'importations antérieures:
50 barriques vin de côte,
100 demi-barriques vin blanc,
Vins rouges en caisses, eau de fleurs d'oranger en estagnons, sardines à l'huile, conserves de Colin, capres à l'huile, fraises, framboises, jus de groseilles, etc.
20 nov—4 DUDOUYS & TEULADE, 63, rue de Condé.

UNE dame demande à s'employer comme femme de charge; elle possède toutes les qualités qu'exigent les devoirs d'une place de cette nature; elle peut aussi s'employer comme couturière. Elle fournira des recommandations. S'adresser au 246 rue de la Vieille Levée. 20 nov—4

472 YARDES [illegible] première qualité, 2 pouces [illegible] en débarquement du [illegible] [illegible] d'un haut, et à vendre par N. F. VIGERS & Co.

CAFÉ A VENDRE—[illegible] F. CASSAGNE.

SUCRE à 10 et 12 livres à la piastre.—[illegible] ANT. MICHOUD, Encoignure Vieille Levée et Douane.

CHANGE sur Paris à 60 jours de vue et sur New York, de 10 à 60 jours à vendre par HONOLD & MASPERO.

BRODEQUINS en peaux de veau [illegible] à vendre par FROST & Co. 8, rue de la Bourse.

MOUCHOIRS de soie de Pongee—[illegible] pièces mouchoirs de soie de Pongee [illegible] à vendre par FROST & Co.

COTON DE LOWELL—[illegible] à vendre par FROST & Co.

ETOFFES RAYÉES—10 balles étoffes rayées, pour chemises, reçues et à vendre par FROST & Co. 8, rue de la Bourse.

FARINE—300 barils farine superfine, en magasin et à vendre par G. DORSEY, 44, Nouvelle Levée.

JAMBONS PLATS COTES—[illegible] Cincinnati, fumés, en magasin et à vendre par G. DORSEY, 44, Nlle Levée.

SACS EN PITRE—50 balles, en magasin et à vendre par G. DORSEY, 44, Nouvelle Levée.

POIS ROUGES—40 barils, en magasin et à vendre par G. DORSEY, 44, Nlle Levée.

PEIGNES D'ECAILLE DE TORTUE—Une facture de peignes à la mode, à vendre par J. H. ASHBRIDGE, 65, rue de la Commune.

CAFÉ—250 sacs beau café de St.-Domingue, 100 dito de Cuba, en magasin et à vendre par GEORGE BEDFORD, 23, rue Bienville.

BRIQUES de Baltimore et de Boston, constamment en vente et à vendre aux prix de la manufacture, en lots convenables aux acheteurs, par GEORGE BEDFORD, 23, rue Bienville.

CHAUX—1,600 barriques chaux fraîche, provenant du chargement du brick Mary-Kimble, de Thomastown, et à vendre par GEORGE BEDFORD, 23, rue Bienville.

BOIS—6954 pieds planches à plancher, [illegible] de 1 pouce d'épaisseur; [illegible] 1 1/2 pouce, 10378 do de 3 sur 10, 4 sur 10, 4 sur 6, 3 sur 5, 3 sur 4 et 3 sur 3, à vendre par J. H. ASHBRIDGE, 65, rue de la Commune.

AUX ARTISTES—Crayons supérieurs, [illegible] et canes; échelles de [illegible] etc., à vendre à la librairie de la Nouvelle-Orléans. NORMAN, STEEL & Co. 12, rue Bienville.

CAFÉ DE LA HAVANE—1,087 sacs de la nouvelle récolte, en débarquement du brick [illegible] à vendre par R. GRONING & Co.

BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS—600 caisses en magasin, et à vendre par R G HOBBS, 42, rue la Douane.

VIN DE BOURGOGNE—100 caisses Chambertin, à vendre par G E COOLIDGE, No 56, rue Gravier.

RIZ—10,000 Barils riz grêlé, à vendre par G E COOLIDGE, 56, rue Gravier.

FARINE—400 Barils farine superfine, en débarquement du steamer Bonaparte, et à vendre par G E COOLIDGE, 56, rue Gravier.

CIDRE—100 Caisses champagne de cidre, en magasin, et à vendre par G E COOLIDGE, 56, rue Gravier.

PORC—Mess M. O. et clear porc, à vendre par JOSEPH LANDIS & Co.

BLANC DE BALEINE—200 Caisses blanc de baleine, de la marque de "[illegible]" en magasin, et à vendre par J B BAILEY, No 14, rue Bienville.

HUILE DE BALEINE—30 Pipes et 11 barils huile clarifiée, en magasin, et à vendre par J B BAILEY, 14, rue Bienville.

RAISINS—800 Caisses raisins muscat, en magasin, et à vendre par J B BAILEY, No 14, rue Bienville.

HUILE DE TANNEURS—15 Barils, en magasin, et à vendre par J B BAILEY, No 14, rue Bienville.

CABLES DE MANILLE—15 Cables de Manille, en magasin, et à vendre J B BAILEY, No 14, rue Bienville.

HUILE D'AUTOMNE—9 Pipes en magasin, et à vendre par J B BAILEY, No 14 rue Bienville.

PEINTURE—100 Barillets peintures vertes, en magasin, et à vendre par J B BAILEY, No 14, rue Bienville.

CHAMPAGNE—60 Paniers champagne, marque de choix, en magasin, et à vendre par J B BAILEY, 14, rue Bienville.

ROUES de drays et de charrettes à bœuf—Un grand assortiment, reçu par le brick [illegible] et à vendre par JAMES D. DENEGRE, 16, rue de la Douane.

TRAITES sur Philadelphie de 5 à 60 jours de vue, à vendre par JAMES J. DENEGRE, 16, rue de la Douane.

RIZ—[illegible] tierçons et 14 demi tierçons riz de la Caroline, en débarquement du brick Chapman de Charleston et à vendre par JAMES D. DENEGRE, 16, rue de la Douane.

BLANC DE CERUSE—200 barillets blanc de céruse du no. 1, venant de Philadelphie et à vendre par JAMES D. DENEGRE, 16, rue de la Douane.

RUBANS de soie, satins de no. 1 à 22, taffetas de 1 à 22, reçus par le navire Lafayette et à vendre par J. F. VLES & Co. 44, rue de Chartres.

SUCRE—25 boucauts de sucre première qualité, reçus et à vendre par DEVEZIN & DOBRAT. 56, rue Tchoupitoulas.

AVIS—M. Pierre Gastin, consignataire du navire John Holland, voudra bien passer au bureau des soussignés et y recevoir ses marchandises. LEVI H. GALE, 23, Commune.

MANUEL BORGES, natif portugais, est prié, s'il se trouve à la Nouvelle-Orléans, de passer au bureau du soussigné. S'il était absent ou mort, on recevrait avec reconnaissance tout renseignement à son égard. H. C. CAMMACK, Vice-consul Portugais, n. 3, Bank Place.

AUX HABITANS—A vendre, une négresse active et intelligente, excellente cuisinière, parfaitement blanchisseuse et repasseuse.
De plus—Une mulatresse intelligente et portée de la meilleure volonté, couturière, elle a aussi l'habitude de soigner les enfans.
Ces esclaves sont toutes de grande valeur, et seront vendues à des conditions raisonnables.
S'adresser au No 54, rue du Canal, maison à gauche de Musson.

A LOUER—Diverses maisons pour deux familles, et des terrains vides, dans la Seconde et la Troisième Municipalité. S'adresser au Dr. John Rice, No. 119, rue Gravier, ou à son agent, M. De Johns, No 376, rue Royale. 19 nov—1m

A LOUER.—Par mois, avec le privilège d'un bail pour un an ou deux, UNE TERRE d'un arpent face au fleuve, à cinq milles au dessous de la N. Orléans, avec un chantier au bord de l'eau, pour faire du bois; une maison de maître, pigeonnier, cuisine, poulailler, cabanes, écurie, hangard, un jardin planté d'arbres à fruits, et d'artichauts, un potager rempli de légumes, un clos de douze arpens pour élever des bestiaux, un clos de douze arpens pour le jardinage et le fourrage, une savanne. S'adresser à M. Auguste Vivant, rue Clouet. 19 nov—6

BILLET DE $100 PERDU—Une récompense de vingt piastres sera donnée à celui qui rapportera au no. 97, rue du Camp, un billet de la Banque de Pennsylvanie à Philadelphie, de la somme de cent piastres, lequel a été perdu vendredi soir, ou durant le jour. 19 nov—3

CINQUANTE PIASTRES DE RECOMPENSE.—Il a été volé au soussigné, hier, entre 11 heures et midi, un grand PORTEFEUILLE de maroquin pourpre neuf, avec une agraffe à ressort en acier, contenant environ $40 en billets de municipalité, un billet de Chs. A. Jacobs, en faveur de George Green, de la somme de $600, dû en juillet 1839, deux billets de Frank Wilson, dûs en décembre 1839, et février 1840, de la somme de $300, tous deux endossés par Yeoman & Co. un billet de Frank Wilson en faveur de Caruthers, Harris & Co. de la somme de $370, dû en décembre 1839; trois billets de E. Woodward, de $40 chaque, dûs en 1838, un livret de mémorandum No. 12, commençant le 1er novembre 1838, ainsi que divers mémoires.
La récompense susdite sera donnée à celui qui rapportera ce portefeuille et ses contenus.
Le public est averti de ne pas négocier les dits billets, attendu que le paiement en est arrêté.
19 nov—3 H. W. PALFREY, 22, Canal.

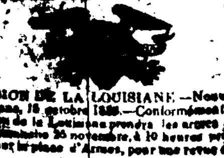

LEGION DE LA LOUISIANE.—Nouvelle-Orléans, 16 octobre 1838.—Conformément à la loi, la Légion de la Louisiane prendra les armes et se réunira dimanche 25 novembre, à 10 heures précises du matin, sur la place d'Armes, pour une revue d'inspection.
Les commandans de compagnies devront remettre à l'inspecteur de brigade un contrôle exact du nombre effectif d'hommes, sous officiers et soldats qu'ils auront présenté à la revue.
Les chefs de corps sont chargés de l'exécution du présent ordre.
Par ordre du brigadier général J. B. Plauché, commandant la Légion. D. AUGUSTIN, Aide de Camp.
17 nov

BATAILLON D'ARTILLERIE.—Le bataillon prendra les armes Dimanche prochain, 25 du courant, à 9 heures précises du matin, pour une revue d'inspection. Equipement complet, veste et pantalon bleus, [illegible].
Par ordre du major.
A. SCHREIBER, Adj. Maj.
19 nov

JAEGER ACHTUNG!!!
[illegible] Sonntag den 25 Nov. morgens halb acht Uhr [illegible] Uniform [illegible]
J. C. WAGNER, ober-jaeger.

DRAGONS D'ORLEANS DE 1814—15.
LA compagnie montera à cheval dimanche prochain, 25 du courant, à huit heures précises du matin, au lieu ordinaire du rendez-vous, pour une revue d'inspection. Equipement complet, habillement d'hiver.
Par ordre du capitaine H. Aubry.
J. L. LABASSA, Maréchal des Logis.
N. B.—On prie le ponctualité des membres. 20 n—3

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du Premier District Judiciaire—L'Etat de la Louisiane, à tous ceux qui ces présentes verront, salut.—Attendu que Frederick Frey, ayant acheté à une vente faite par le shérif de la Paroisse d'Orléans, la propriété ci-après décrite, s'est adressé au greffe de cette cour où le dite vente fut enregistrée le septième jour de juin de l'année 1838, pour en avis conformément à un acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé "Acte pour confirmer les titres des adjudications sur ventes judiciaires" approuvé le 10 mars 1834. Qu'il soit connu, et toutes personnes intéressées sont par ces présentes sommées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour du Premier District Judiciaire, qui pourraient avoir droit à la propriété ci-après décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou le jugement de la cour, [illegible] de donner le temps et le mode de la vente, [illegible] dans les trente jours à dater de la publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.
[illegible] d'après le dit [illegible]
Tous lots de terre [illegible] faubourg Delord, et désignés par les Nos. 34, 35 et 36 sur un plan dressé par Richard Delafield, en mars 1836, et déposé en l'étude de G. R. Stringer alors notaire public, lesquels dits lots se touchent et mesurent chacun vingt-cinq pieds de face à la rue Triton, entre la rue Phillippa et la Mobile Landing. Le lot No. 34 a une profondeur de [illegible] le lot No. 35 a [illegible] et le lot No. 36 a une profondeur de [illegible]
Témoin l'honorable A. M. Buchanan, juge de la Cour, ce 31 octobre 1838. F. LE BLANC, Député Greffier.
30 nov—3

SUCCESSION de feue dame Elizabeth [illegible], décédée veuve de Charles [illegible]—Vente par le Régistre des Testamens—Le samedi 29 décembre 1838, à midi, en vertu d'un jugement de l'honorable cour des preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, rendu le 3 et signé le 13 novembre 1838, il sera offert en vente publique à l'encan à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, pour compte de la succession susdite:
Une négresse créole [illegible], nommée ALAINE, âgée d'environ vingt cinq ans, [illegible] W. F. C. DUPLESSIS, Régistre des Testamens.

SUCCESSION SHARP.—Vente par le Régistre des Testamens—Le samedi [illegible], à midi, en vertu d'un décret de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, rendu le 3 et signé le 9 novembre 1838, il sera offert en vente publique à l'encan, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, à la salle ordinaire de Louis Joseph Pilié, et pour compte de la succession de feu [illegible] Sharp, une négresse esclave nommée NANCY, âgée d'environ trente ans.
[illegible]
Conditions—Un tiers comptant, et le reste à six et douze mois de crédit en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale sur les biens [illegible] jusqu'à parfait paiement. W. F. C. DUPLESSIS, Régistre des Testamens.
N. B. L'acte de vente sera passé par devant Hamlin Davis, notaire public. 20 nov

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de feu J. B. [illegible]—Avis est par le présent donné aux [illegible] de la dite succession [illegible] dans les dix jours [illegible] W. F. C. DUPLESSIS, Régistre des Testamens.
20 nov

A LOUER—[illegible] rue du Camp, [illegible] Gravier, [illegible] ROBESON & SEWALL, 10, rue du Camp.
19 nov—6

RIZ—Nouvellement battu, en débarquement du brick Chapman, à vendre par SAMUEL CHAPMAN, 79, rue Gravier.
19 nov—4

HUILE DE LIN—[illegible] HAGEDORN & CRAMER, No. 56, rue Bienville.
19 nov—3

DAMEJEANNES—[illegible] à vendre par HAGEDORN & CRAMER, No. 56, rue Bienville.
19 nov—3

SUCRE—Quelques centaines de boucauts pourront être livrés de suite sur habitation, en haut ou en bas de la ville, par BARTHET & Co. No. 29, rue Toulouse.

MAQUEREAUX ET SAUMONS—[illegible] No 1, [illegible] en débarquement du navire Duchilon et à vendre par WOOD & SIMMONS, 39, rue des Magasins.
19 nov

BEURRE DE GOSHEN—25 firkins beurre de choix en débarquement du navire Niagara et à vendre par WOOD & SIMMONS, 39, rue des Magasins.
19 nov

SACS DE PITRE—100 balles sacs de grandeurs assorties, en débarquement du navire Niagara, et à vendre par WOOD & SIMMONS, 39, rue des Magasins.
19 nov

200 Bouquets de [illegible] de première qualité à vendre aux habitants [illegible] de la ville. S'adresser au no. 57, rue Toulouse. 19 nov—6

RESTAURANT DE CHARTRES.—Les soussignés préviennent leurs amis et le public en général, qu'ils ouvriront leur établissement, situé rue de Chartres, No. 73, Mardi 20 novembre.
Ils espèrent par leurs efforts et leurs soins attirer la bienveillance des personnes qui voudront bien les favoriser de leur patronage. Rien ne sera épargné par eux pour leur procurer tout ce qu'il y a de plus fin et de déjeûner en sorte, bons vins et liqueurs.
Ils offrent également leurs services aux [illegible] pas de corps et noces. M. MOREAU, L. RAKET.
19 nov—6

AVIS AUX DAMES ET MESSIEURS.—Le soussigné ayant reçu, par les derniers arrivages de France, un assortiment complet de tiges de brodequins des couleurs les plus distinguées et les plus à la mode, ose espérer que les dames qui ont bien voulu jusqu'à présent l'honorer de leur patronage, continueront à venir faire leur choix, avec l'assurance d'être servies à leur goût, sans délai et avec la plus grande exactitude.
Les messieurs trouveront également des bottes du dernier goût et de la meilleure qualité.
19 nov—6 BOCQUINGER, rue de Chartres, n. 113, à côté de M. Ducongé.

Navire KENTUCKY.—Le procès du capitaine [illegible] est déposé au bureau de M. L. Masthorne, agent de la compagnie de l'Ouest, pour la marine [illegible] B. O. AMES, 48, rue du Camp.

LE brick CHAPMAN, capitaine Thompson, venant de Charleston, est en déchargement. Les consignataires sont priés de faire prendre leurs marchandises. J. A. BARELLI & Co, 41, rue de la Commune.

LE navire VILLE DE BORDEAUX, est en déchargement vis-à-vis le marché aux Légumes. Les consignataires sont priés de lever leurs permis, et de prendre livraison de leurs marchandises sur la Levée.
17 nov H. PALOC & DUFOUR

POUR ST. LOUIS—Le superbe steamer PLATTE, capitaine O'Hara, partira positivement pour St. Louis, Alton et tous les ports intermédiaires, aujourd'hui, 17 du courant, à 10 heures du matin.
GODFREY, LAWRIE & SMALL, Agents, 28, Vieille Levée.
17 nov

MESSIEURS F. BERTRAM, Tasca, L. L. Carrère, J. B. Couvertier, J. E. Dumonde, Armand Duplessis, Maltz, Norwood, Freyd & Jahn, Charrapon, & P. Verret, consignataires par le navire Ville de Paris, sont priés de se rendre au bureau du soussigné pour prendre connaissance [illegible]. LEVI H. GALE.
16 nov 23, rue de la Commune.

TIRAGE DE LA GRANDE LOTERIE D'ETAT—Classe No. 53.
23, 69, 43, 23, 4, 45, 66, 70, 78, 6, 53, 44.
Aucun [illegible] nombres tirés dans le tirage ci-dessus.

TIRAGE AUJOURD'HUI
[illegible]
5000 PIASTRES.
13 BILLETS, SEULEMENT $5.

GRANDE LOTERIE D'ETAT.
Classe No. 54.
Autorisée par la Législature de l'Etat.
Devant être tirée mardi 20 novembre 1838, à 5 heures P. M., au Merchants' Exchange.
S. DAVIS & Co.—Directeurs.

78 Numéros ballotés—13 sortant.

PROGRAMME.

[illegible]

27814 Lots s'élevant à [illegible]
Billets entiers, $5—Moitiés $2 50 Quarts $1 25.
Paquets de 26 billets pour $75, garantis devoir tirer au moins $33.
Paquets de 26 demi billets, pour $37 50, garantis devoir tirer au moins $16 50.
Paquets de 26 quarts de billets, pour $18 75, garantis devoir tirer au moins $8 25. Pour paquets ou simples billets, s'adresser au Bureau des Directeurs, rue de Chartres No. 16. 19 nov—2

GARDES D'ORLEANS ATTENTION!!!
Garde de Légion.
Les deux compagnies prendront les armes, Dimanche prochain 25 du courant, à 9 heures précises du matin, équipement complet, casaque havre-sac. Habit et pantalon bleus, [illegible] rouge au fusil. Rendez-vous, Place St.-Antoine.
Par ordre du capitaine.
19 nov ANT. DUBUC, sergent-major.

CARABINIERS D'ORLEANS. Attention!!!—La compagnie se réunira dimanche 25 du courant, à 9 heures du matin, [illegible] complete comme il est prescrit [illegible] revue de [illegible] On recommande la majeure exactitude et ponctualité. La réunion en el parage accoutumé.
De orden del capitan.
19 nov FCO. & GARCIA, Sargento primero.

FLUIDE POUR BRULER—Le seul reconnu bon et employé généralement. Les consignés, ont demandé un grand envoi directement de Londres, à leur librairie de la Nouvelle Orléans.
NORMAN, STEEL & Co. 12, rue Bienville.
19 nov

LIVRES d'écoliers de tous genres, et des meilleurs éditions les plus soignées, à vendre en dépôt de livres d'école, de NORMAN, STEEL & Co. 12, rue Bienville.
19 nov

On invite les [illegible] et parents, à venir les examiner.

EAU-DE-VIE DE PECHES, Whiskey de Monongahela.—50 barils vieille eau-de-vie de pêches; 50 do Whiskey de Monongahela; 50 barils liqueurs assorties, 50 barils melon; 10 demi pipes et 60 barils eau de vie du pays, en magasin et à vendre par WOOD & SIMMONS, No. 39, rue des Magasins.
19 nov

MADERE DES INDES—10 caisses de vin et deux demi-caisses de qualité supérieure en débarquement, à vendre par P H GALLWEY, No 6, rue Conti.

FIOLES ET BOUTEILLES—100 caisses en débarquement du brick Swan et du navire St. Louis, [illegible] JARVIS & ANDREWS, Droguistes en gros, Angle des rues Commune et Tchoupitoulas.
19 nov

BLANC DE CERUSE ET HUILE DE LIN—[illegible] barils blanc de céruse, [illegible] en débarquement du brick Swan. Aussi, 75 barils peinture verte, 1200 gallons huile de lin, en tierçons et barils, en magasin et à vendre par JARVIS & ANDREWS, Droguistes en gros, angle Commune et Tchoupitoulas.
19 nov

LETTRES de change sur Baltimore, à 60 jours, à vendre par J. ROBBINS & Co. 47, Nouvelle Levée.
19 nov

BŒUF prime et clear, reçu par le bateau à vapeur Arkansas, et à vendre par GODFREY, LAWRIE & SMALL, 28, Vieille-Levée.
19 nov

FOIN—200 balles de foin de Timothy, première qualité, à vendre à l'encoignure du chemin à coulisses de Pontchartrain et de la Levée, à raison de $1 37 1/2 le quintal. Aussi du maïs et de l'avoine à vendre à bon marché. CROUCH & Co.
19 nov

RIZ—[illegible] boucauts riz de la nouvelle récolte, de la Caroline, en débarquement du brick CHAPMAN, et à vendre par J. A. BARELLI & Co, 41, rue de la Commune.

BRAI—[illegible] barils brai, en débarquement du brick Chapman, et à vendre par J. A. BARELLI & Co, 41, rue de la Commune.
19 nov

LIBRAIRIE DE LA N. ORLEANS—Rue Bienville No. 12—Le public trouvera constamment au magasin, de Papier, de Livres &c. à des prix modérés. Ces articles sont garantis de bonne qualité. [illegible]
17 nov NORMAN, STEEL & Co.

AVIS—Les propriétaires de la Paroisse d'Orléans qui doivent des taxes de Paroisse pour l'année 1837, sont prévenus d'avoir à payer d'ici au 1er décembre prochain, faute de quoi, les comptes seront remis au shérif pour en faire la recouvrement sans délai. A. CRUZAT, Trésorier de la Paroisse.
15 nov—6

LE soussigné offre à vendre à des conditions raisonnables—45 caisses vin blanc de la France, qualité supérieure; 25 do. [illegible], de la 120 caisses vin, [illegible] 200 paniers cognac, à la Havane et Principe, qualité supérieure, 99 pièces toile d'emballage de Dundee, 30 caisses [illegible] 5 ROBERTS & Co.
19 nov—13 47, rue Bienville

PORC prime—[illegible] barils porc prime, en magasin et à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 69, rue Gravier.
19 nov

CORDE—300 rouleaux corde de chanvre du Kentucky, à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 69, rue Gravier.
19 nov

HARENGS soufflés—[illegible] boîtes, reçues et à vendre par SPRAGUE, 29, rue de la Douane.
19 nov

SUCRE EN PAIN—[illegible] en magasin et à vendre par ABRAHAM TRIER, 40, rue Poydras.
19 nov

GENIEVRE de Hollande—[illegible] pipes genièvre de Hollande, en débarquement et à vendre par R. GRONING & Co.
19 nov

FARINE—[illegible] barils farine superfine, en magasin et à vendre par R. GRONING & Co.
19 nov

THÉ—15 demi balles thé de Souchong, 10 caisses thé Young Hyson, 40 dito thé impérial, 26 dito Hyson, 20 dito poudre à canon, 125 caisses et 15 demi caisses thé, en débarquement du navire Echo, à vendre par R. GRONING & Co.

AVIS—Mr. George Merritt ayant résigné la place d'ingénieur en chef du chemin à coulisses de la Nouvelle Orléans et de Carrollton, M. John Hampson a été nommé à sa place, et c'est à lui que devront s'adresser toutes les personnes ayant des affaires ou désirant des informations à l'égard du dit chemin à coulisses, au bureau, rue Poydras.
Par ordre de la Direction.
19 nov JOHN NICHOLSON—Caissier.

AVOINE—[illegible] sacs en magasin et à vendre par J. N. LAVILLEBEUVRE, 17, rue des Magasins.
18 nov

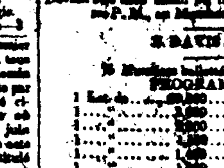

POUR VICKSBURG, [illegible] NEY, GRAND GULF, NATCHEZ et tous les ports intermédiaires—Le steamer bien connu CLAIBORNE, capitaine Barrett, est maintenant prêt à recevoir du fret et partira positivement pour les ports ci-dessus jeudi prochain 22 du courant, à 10 heures a. m. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
19 nov SMITH & WORHEES—36 rue du Camp

POUR ST. LOUIS ET ALTON—Le splendide bateau à vapeur à chambres hautes UNIVERSAL, cap. J. B. Stull, ayant été inévitablement retenu par le mauvais temps, partira mardi 20 courant, à 4 heures P. M. Pour la balance de son fret, s'adresser à bord, vis-à-vis la rue Gravier ou à BOGERT & HAWTHORN, 69, rue Gravier.
19 nov

POUR GALVESTON ET VELASCO (Texas)—Paquebot régulier, partira le jeudi, 22 Novembre, à 10 heures du matin.—Le beau navire-à-vapeur à faible pression CUBA, doublé et chevillé en cuivre, capitaine J. B. Carron du port de 600 tonneaux, ayant des chaudières en cuivre, partira positivement le jour susdit. Ce bateau a subi de grandes réparations; on y a mis de nouvelles cabines, et il peut recevoir convenablement 150 passagers à la chambre et 150 à l'entrepont. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, en face de la rue Girod, ou à BOGERT & HAWTHORN, 69, rue Gravier.
Le prix du fret et du passage doit se payer en billets des banques de la N.-Orléans. 16 nov

POUR ST. LOUIS, Memphis, l'embouchure de la Rivière Blanche, et tous les ports intermédiaires.—La superbe bateau à vapeur PRAIRIE, de première classe et à chambre haute, capitaine Freligh, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour le reste de son fret, ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord en face de la rue Gravier, ou à
19 nov JOHN A. MERRITT, 53, Camp.

POUR LOUISVILLE, CINCINNATI et tous les ports intermédiaires.—Le bateau neuf, à chambres et tirant peu d'eau, GOVERNOR SHELBY, capitaine James Baber, ayant la plus grande partie de son chargement engagé et allant à bord, partira positivement Samedi 17 du courant. Pour le reste du fret ou passage, s'adresser à bord en face de la rue Gravier, ou à JOHN A. MERRITT, 53, rue du Camp.
15 nov

POUR LIVERPOOL.—Le navire ACTRESS, classé A 1, capitaine Toal, paquebot régulier, ayant la plus grande partie de son chargement allant à bord, partira Dimanche 25 du courant. Pour fret ou passage, ses cabanes étant bien commodes, s'adresser à bord ou à
20 nov LEVI H GALE—23, Commune

POUR LA HAVANE—Devant partir Mercredi 21 du courant.—La goëlette MOTTO, fine voilière, doublée et chevillée en cuivre, capitaine Hutling, partira positivement au jour indiqué. Pour fret ou passage, s'adresser à
19 nov R. GRONING & Co.

POUR LA HAVANE—Le brick AUDERON, fin voilier, capitaine Sabate, partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour le reste du fret ou pour passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à
19 nov R. GRONING & Co.

POUR PHILADELPHIE.—Le brick J. PALMER, capitaine Marshman, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à J. H. ASHBRIDGE, 65, rue de la Commune.
19 nov

POUR LE HAVRE—Le beau navire fin voilier, GARONNE, capitaine Kimball, partira pour le port susdit le 28 de ce mois. Pour passage seulement, s'adresser à bord, en face des magasins [illegible] de la compagnie, ou à N. B. WILKINSON, 61, rue du Canal.
20 nov—3

LE NAVIRE ANN McKIM, à vendre à l'encan, à la Bourse de Baltimore, jeudi 3 décembre 1838. Le navire Ann McKim a été construit à Baltimore dans l'année 1833, avec de bons matériaux, et doublé solidement en cuivre, il est du port de 493 65/95 tonneaux, sur registre. Il peut charger sur le pont et en 140 pieds 7 pouces, sa largeur est de 27 pieds 6 pouces, sa profondeur est de 13 pieds 9 pouces. Il peut porter l'équivalent de 6000 barils de farine; ce navire, bien arrangé et fourni de tout, a été doublé en cuivre en août 1837, il marche très bien, ayant fait deux fois le voyage de la mer Pacifique à Baltimore en 60 jours, traversée sans exemple. Son inventaire, qui est au complet, peut être examiné au comptoir du soussigné. Baltimore, 31 octobre 1838.
20 nov—3 WM. G. HARRISON.

POUR BALTIMORE.—Le brick Caméléon, classé A 1, capitaine Vose, ayant tout son chargement de fret engagé excepté 200 barils de fret sur le pont. Pour fret ou passage, s'adresser à GEORGE BEDFORD, 23, rue Bienville.
20 nov

LIGNE DE PAQUEBOTS ENTRE LA NOUVELLE-ORLEANS ET CHARLESTON.—Le brick CHAPMAN, classé A 1, capitaine Thompson, partira pour Charleston, le 28 du courant en avant. Pour le reste du fret ou pour passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à J. A. BARELLI & Co. 41, rue de la Commune.
19 nov

A PRETER—La goëlette CONGRESS, du port de 80 tonneaux, pouvant porter environ 500 barils, est actuellement en bon état pour mettre en mer et est prêt à recevoir fret. S'adresser à SAM. RICKER Jr.
19 nov 29, rue du Camp.

POUR GALVESTON (Texas).—Le superbe brick EMPRESARIO, cap. Longcope, ayant la plus grande partie de son chargement à bord ou engagé, partira dans peu de jours. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face de la rue Toulouse, ou à SAM. RICKER Jr. 29, rue du Camp.
19 nov

POUR LIVERPOOL—La barque classée A 1, FANNY, capitaine Crowell, ayant la plus grande partie de son chargement à bord partira cette semaine. Pour fret de 250 balles de coton, s'adresser à GEO GREEN & BROTHER, 23, rue du Camp.
19 nov

POUR LE HAVRE—Le navire paquebot, fin voilier, ROCHESTER, capt. Chadwick, partira le 25 du courant. Pour passage seulement, ayant de beaux emménagemens, s'adresser au capitaine, à bord, ou à LEVI H. GALE, 23, rue de la Commune.
17 nov

POUR BALTIMORE—La barque LAFAYETTE, capt. Lennis, ayant une partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour le reste du fret, s'adresser à GEORGE BEDFORD, 23, rue Bienville.
17 nov

POUR BALTIMORE—Le brick VIRGINIA, classé A1, capitaine Jordan, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, est prêt à prendre du fret de la côte, et pourra admettre encore 20 à 40 boucauts pour compléter son chargement. Pour fret ou passage, s'adresser à GEORGE BEDFORD, 23, rue Bienville.
20 nov

POUR LE HAVRE—Le navire fin voilier ANATHUSE, capitaine Snow, partira sous peu. Pour passage seulement, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à LEVI H. GALE, 23, rue de la Commune.
16 nov

POUR PHILADELPHIE.—Le navire ST-LOUIS, paquebot régulier, classé A 1, ayant maintenant son fret, partira pour le port susdit, afin d'éviter les glaces dans la Delaware. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser au capitaine à bord ou à N F COMLEY & CO. No 27, rue du Camp.
20 nov—3

AVIS—Les livres de souscription pour le fond capital de la Compagnie de Lavage à la Vapeur, de la Nouvelle-Orléans, seront ouverts à la Bourse de la rue St. Charles, le 15 janvier prochain, à 11 heures du matin, pour recevoir les signatures, aux termes contenus dans le prospectus.
J. T. PRESTON PIERCE SHANNON
C. BULLITT OCT. DE ARMAS
EDW DUPLESSIS
Agissant comme Directeurs. 17 nov—3

NEGRES A LOUER.—Plusieurs nègres habitués aux travaux des presses à coton. S'adresser rue St. Philippe, No. 148, ou rue Dauphine, No. 375.
12 nov—3

MELASSE—118 Barils nouvelle mélasse, en débarquement du steam Jackson, en face de la rue Canal, à vendre par VILLATTE & LEBLANC, 56, Vieille Levée.
14 nov

DEMANDE D'UN COMMIS.—Une personne d'origine française, âgée de 25 à 30 ans, parlant anglais et connaissant bien la ville, pourrait obtenir de l'emploi dans une maison de commerce en gros. S'adresser par lettre adressée à la boîte No. 305, à la poste. 12 nov—6

TOUS les créanciers et les débiteurs de la succession de feu sieur Joseph Dumas, sont priés de s'adresser, pour règlement, à M. E. A. GANON, rue Condé, n. 157. 13 nov—6

HUILE DE TANNEUR—35 barils en magasin et à vendre par J. N. LAVILLEBEUVRE, 17, rue des Magasins.

SUCRE—50 boucauts sucre de 1re qualité, en magasin, et à vendre par VILLATTE & LEBLANC, No. 56, Vieille Levée.
13 nov

PAPIER—300 rames papier à envelopper en débarquement et à vendre par VILLATTE & LEBLANC, 56, Vieille Levée.
13 nov

FROMAGE—15 barils fromage Goshen, 100 caisses do. do. en débarquement et à vendre par VILLATTE & LEBLANC, 56, Vieille Levée.
12 nov

FARINE DE MAIS—Quelques barils à vendre par F. QUARLES, 8, Commune.
13 nov

VENTES A L'ENCAN.

PAR P. A. GUILLOTTE

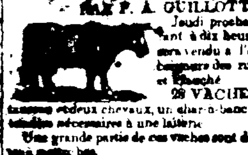

Jeudi prochain 22 du courant à dix heures du matin, il sera vendu à l'encan, à l'angle des rues Esplanade et [illegible]
26 VACHES laitières, au [illegible] deux chevaux, un char-à-banc et tous les ustensiles nécessaires à une laiterie.
Une grande partie de ces vaches sont de race et pleines.
Les conditions qui seront libérales, au moment de la vente. 20 nov—3

PAR JACOB LEVY

Lundi [illegible] à 4 heures de l'après midi, vis-à-vis la rue Jefferson, le chargement du brick Kentucky, venant de Malaga, et consistant en:
[illegible]
Les conditions [illegible] au moment de la vente. 20 nov—1

PAR GUIMAULT & DELASSUS.

Succession de feu Marie Bénédicte alias Sophie Brion, f. m. l.
Lundi, 10 décembre 1838, à midi précis, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, daté du 12 novembre 1838, et pour le compte de la succession de feu Marie Bénédicte alias Sophie Brion, [illegible]
Un lot de terre situé au faubourg Marigny, désigné par le No. 3, [illegible]
[illegible]
Conditions—6, 12, 18 et 24 mois de crédit en billets [illegible]
Les actes de vente seront passés par devant Théodore Seghers, notaire public. 20 nov—1

PAR T. MOSSY & GARIDEL.

MARDI, 20 du courant, il sera vendu, à 10 heures du matin, à leur magasin d'encan, rue de Toulouse, no. 25.
Une [illegible] d'à 12 et 4 [illegible]
Draps, casimirs, [illegible], cotons dits, indiennes, [illegible], vins, etc.
Conditions au comptant. 19 nov

PAR H. J. DOMINGON.

Lundi, 26 novembre courant, à 10 heures précises du matin, au No. 44, sur la Levée, [illegible] de la Bourse, [illegible] de Mr. Lombard.
[illegible] verreries de cuisine, &c.
Conditions au comptant. 20 nov—6

PAR J. J. MACHE

Jeudi, 22 du courant, à dix heures, rue de l'Esplanade, vis-à-vis la Marché [illegible]
1,000 caisses vin St. Julien Médoc, en débarquement du navire la Ville de Bordeaux.
Conditions au comptant. 20 nov—1

PAR HEWLETT & CENAS.

Vente de [illegible] du Poste.
Lundi [illegible] 11 heures, sur la Levée, [illegible]
[illegible]

PAR BOUNY ET CRUZAT.

Lundi [illegible] à la Bourse, [illegible] rue de la Cité, [illegible]
QUATRE TERRAINS de valeur, [illegible] des rues Vieille-Levée et Hospital, [illegible]
[illegible]

AVIS—M. ADRIEN, [illegible]
[illegible]

LE soussigné a l'honneur d'annoncer [illegible]
[illegible] HENRY TETE, 13, rue Conti.
P. S. Je ferai des avances [illegible] sur les consignations [illegible] Philadelphie, Baltimore et Charleston. 17 nov

FROMAGE—50 tierçons fromage du Nord, reçu par le brick [illegible] et à vendre par HENRY TETE, 13, Conti.
17 nov—13

SAVON—400 caisses savon de Boston et de New-York, à vendre par HENRY TETE, No. 13, rue Conti.
17 nov—13

CHOCOLAT—[illegible] à vendre par HENRY TETE, No. 13, rue Conti.
17 nov—13

VIN DE SHERRY—[illegible] à vendre par HENRY TETE, No. 13, rue Conti.
17 nov—13

VIN DE MADERE—[illegible] HENRY TETE, No. 13, rue Conti.
17 nov—13

CHAMPAGNE—[illegible] à vendre par HENRY TETE, No. 13, rue Conti.
17 nov—13

PLOMB—[illegible] à vendre par HENRY TETE, No. 13, rue Conti.
17 nov—13

VIN D'OPORTO—[illegible] vin d'Oporto, [illegible] HENRY TETE, 13, rue Conti.
17 nov—13

CAFÉ—[illegible] à vendre par F. & J. ANDREWS, 29, Gravier.
17 nov

GRAISSE—200 [illegible] graisse en tonneaux, à vendre par JOSEPH LANDIS & Co.
17 nov

CHARBON ANTHRACITE.—200 tonneaux [illegible] en débarquement de la barque [illegible], de Philadelphie, et à vendre par HOLMES & MILLS, 7, Bank Place.
17 nov

RIZ—[illegible] à vendre par ABRAHAM TRIER, 40, rue Poydras.
17 nov

FUSILS D'ENFANTS—Un grand assortiment de fusils doubles [illegible] pour enfans, en débarquement et à vendre par HYDE & GOODRICH.
17 nov

MONTRES DE FEMMES—Un grand assortiment de [illegible] Havre, et à vendre par HYDE & GOODRICH
17 nov

EPINGLES EN MOSAIQUE—Un assortiment très-élégant et de nouvelles formes, en débarquement du Havre, et à vendre par HYDE & GOODRICH, No 15, rue de Chartres.
17 nov

ARGENTERIE FRANÇAISE—[illegible] à vendre par HYDE & GOODRICH, No 15, rue de Chartres.
17 nov

GARDE-MANGER—Articles nouveaux—reçus directement de Paris, et un lot [illegible] à vendre par HYDE & GOODRICH, No 15, rue de Chartres.
17 nov

CHARBON—En débarquement du steam Tyro, venant de Philadelphie, 100 tonneaux charbon Lehigh & Peach Mountain, qui en passé et sera pris à l'usage des familles, par B. & I. SOULIE, Bank Place.
13 nov

FEUILLETON.

REVUE DE LA SEMAINE.

Il y a quelques semaines à peine, le feuilleton était en panne, et comme dans l'histoire de la Marjolaine, la Revue demandait sans cesse à sa sœur l'imagination: Anne, ma sœur Anne, ne vois-tu rien venir? et Anne répondait: "Je ne vois que des rues désertes et mornes, un théâtre silencieux comme un sépulcre, je n'aperçois à l'horizon, et je n'entends autour de moi que le cri des grillons bruissant sous l'herbe, dans les cours abandonnées."

Aujourd'hui au contraire, la revue est obligée de mettre toutes les voiles dehors, son ciel s'est chargé d'événemens et de nouvelles de toutes sortes. Le feuilleton vogue en pleine chronique.

Car on nous prédit un hiver brillant, des bals somptueux, des pièces nouvelles. Le bal a déjà fait son introduction dans la salle St. Louis. Voilà les contrariétés qui s'ensuivent, les tailleurs qui brandissent leurs ciseaux d'un air guerrier. Chacun se prépare aux plaisirs et aux affaires, et dans ce pêle-mêle d'événemens, d'opérations et de réjouissances, la Revue balance et aux abois, ne sait quel choix faire et par où commencer. Cependant à tout seigneur, tout honneur.

Le bal de la salle Saint Louis étant l'événement capital de la semaine, c'est à lui que nous devons la préférence.

Quelqu'un nous disait avec beaucoup de justesse—"l'étranger, qui nouvellement débarqué à la Nouvelle Orléans, prétendrait de connaître qu'il n'a pas été étourdi de la multiplicité des fêtes qu'on y donne, de l'élégance et de la beauté des femmes, du spectacle à la fois gracieux et imposant que offre un bal de cette grande cité, celui là, disons-le, n'a pas connu [illegible]. Il ne pourrait être [illegible] que les [illegible] de la ville [illegible]. [illegible] de son premier sujet devrait être de se dépouiller en quittant le pied sur une terre nouvelle, dans le [illegible] [illegible] les institutions."

[illegible] l'on admire. [illegible]

Il faut [illegible] à Pékin aussi bien qu'à Vienne à Stockholm comme à Londres, en Amérique comme à Paris. C'est un cosmopolite qui doit être le bienvenu dans tous les pays. Certes c'est une ville prestigieuse que Paris, elle nous a laissé de bien précieux souvenirs, [illegible] les bals de la Nouvelle Orléans. Les bals officiels de la cour, les noces des grandes coteries du Faubourg St.-Germain sont magnifiques sans doute, mais guindés. Le moindre danger qu'on y court est celui de la suffocation.

Il faut [illegible] la pièce [illegible]

[illegible] une parade obligée où chacun défile à son tour. Aussi rien n'était comme cette cohue. Il est bien vrai qu'une étincelle électrique fasse bondir les diverses parties de cette foule sous une commune et sympathique émotion. C'est un désert d'hommes, et voilà tout. Il est vrai que les réunions particulières sont [illegible] charmantes mais elles sont masquées.

Les bals de la Nouvelle-Orléans, au contraire, nous semblent réunir la magnificence à la grâce, la richesse au laisser-aller. Nulle part, et à Paris pas plus qu'ailleurs, nous n'avons assisté à un spectacle plus imposant dans son ensemble, plus charmant dans ses détails, qu'à celui qu'offre le bal des Pères de famille. On dit des merveilleuses choses sur les bals de Vienne, mais [illegible] qu'ils puissent lutter avec celui-là. Pour [illegible] un pareil, il faudrait avoir recours aux *mille et une nuit* ou aux *contes de fées*.

Nous en dirons autant du bal de la salle Saint Louis. C'est Gracieuse et Percinet, mis en action.

L'ouverture de ce bal était attendue avec une anxiété véritable. Il faut avouer que ce a été une magnifique préface, une éclatante introduction aux plaisirs de cet hiver.

Imaginez-vous une salle vaste et spacieuse, où tous les arts se sont donné rendez-vous; que la peinture, l'architecture &c. se sont plu à orner à l'envi, où l'on a, nous ne dirons pas prodigué, mais ménagé avec goût, toutes ces magnificences de détail, dont l'opulent [illegible] selon les règles du goût, est d'un effet irrésistible à l'œil ébloui, où la grâce, en un mot, la disputé à la magnificence. Puis, sur cet ensemble merveilleux, jetez tout à coup des torrents de lumière; que la clarté des lustres jaillisse en gerbes lumineuses, que leurs rayons viennent se briser en lueurs humides sur les glaces qui étincellent à leur contact, et que pour faire une perdre de effort nous [illegible] la chevelure parfumée des femmes. Que la musique éclate sous ces lambris dorés, que les quadrilles se forment, que le plaisir circule dans cette vaste salle chargée de riantes toilettes, et lui donne la vie, et vous aurez un magnifique et joyeux spectacle dont vous vous retirerez, l'âme [illegible] [illegible]

Cette Féerie [illegible] apporter à la [illegible] quelques détails. Il y a telle et telle partie de ce vaste [illegible] que [illegible] Beaux-Arts et aux Revues de la semaine. Un tableau [illegible] la contemplation du Chambre [illegible] Albert Durer ou de Paul Véronèse [illegible] de la couleur de Titien, des tons des ombres de Rembrandt, est bonne, [illegible] avec imitation un peu servile de [illegible] trouverait dans cette salle [illegible] assez heureusement [illegible] exécution [illegible]

[illegible] gretions vivement d'avoir oublié le nom des artistes italiens qui ont été chargés de présider à leur exécution. La peinture est, selon nous, le plus beau et le plus difficile de tous les arts, et le moins encouragé de tous. La Nouvelle-Orléans possède déjà des musiciens distingués et en grand nombre. Quand donc aura-t-elle ses peintres?

L'ouverture de la salle Saint-Louis avait attiré beaucoup de monde, en dépit de la pluie, qui semble cette année, comme l'année dernière, vouloir être la compagne obligée de toutes les fêtes. Il pleuvait avant le bal, il pleuvait pendant, il pleuvait après. Plus d'une toilette a dû faire naufrage et sombrer avant d'arriver au port. Mais la pluie a eu beau faire rage, elle n'a pas empêché le bal d'être fort brillant. Nous félicitons sincèrement M. Bertus de tout le soin qu'il a apporté dans cette solennité fashionable, dont aucun des assistants ne perdra le souvenir. Elle était parfaitement ordonnée.

Nous avons remarqué plus d'une parure élégante et de bon goût (nous ne parlons point ici des femmes jolies, on ne remarque que les laides à la Nouvelle-Orléans); cependant nous n'avons pas aperçu de révolution capitale dans la mode. Ce sera sans doute pour les bals prochains.

Puisqu'il est question des bals, nous nous félicitons de devoir d'applaudir de toutes nos forces à la pensée qui préside au bal de samedi prochain. M. Bertus a eu l'heureuse idée d'inaugurer la saison par une œuvre de charité. Faire tourner le plaisir au profit de ceux qui souffrent, c'est le sanctifier. Ce bal sera donné au bénéfice des orphelins. Les cœurs les plus timorés doivent se rassurer pour cette fois. Chacun pourra danser en toute sûreté, et par une exception spéciale, la valse, ce terrible sujet de Belzebuth, qui a vu la tante d'Hamlet, [illegible] sa peine [illegible] sa [illegible]

Du reste en voilà trop [illegible] à ce que toutes [illegible] [illegible] M. Bertus a consenti à [illegible] la salle de la Bourse Saint-Louis au public de la Nouvelle-Orléans. [illegible]

THEATRE.

[illegible]

[illegible] français dans un déluge général. Tous les mouchoirs étaient en jeu; il n'y avait plus d'yeux mais des torrens, et après avoir vu le moment où la voix des acteurs allait se perdre dans les soupirs et les sanglots des spectateurs. Un pas plus, et le public mourait en masse d'une suffocation universelle.

C'est que ce drame porte à la fibre nerveuse qui fait pleurer, comme certaines pièces portent à la fibre nerveuse qui fait rire. On a beau faire, il n'y a pas moyen d'y tenir.

Dès le deuxième acte cela devient de la contagion. Aussi rien n'est plus curieux qu'une représentation de ce drame.

Il est convenu qu'on ne doit pleurer au théâtre qu'à bon escient. La sensibilité en est-bannie par le bon ton. Mais dès que ce maudit drame des Deux Frères commence à remuer la fibre sympathique, dont nous avons parlé, il y a comédie dans la salle quand bien que la scène. Quand l'émotion ne commence encore qu'à poindre, chacun cherche à la dissimuler de son mieux. On toussait d'abord, puis arrive une petite toux, puis une toux opiniâtre, puis une toux de pulmonaire. Bientôt les mouchoirs se mettent de la partie. On dirait que le public vient d'être attaqué subitement d'un rhume de cerveau. Enfin les yeux s'humectent bien malgré, et les grimaces commencent. Toutes les fois que nous avons vu représenter ce drame, nous avons observé les contorsions les plus horribles que les plus plaisantes du monde, des grimaces inconnues dans le répertoire des singes. Les uns se mordaient les lèvres jusqu'au sang, d'autres se serrent les doigts jusqu'à le blanc, celui-ci tente brusquement [illegible] point d'exclamation, car il sent qu'un sanglot [illegible] le cœur va déborder. Il se sent [illegible] des *fous si étonnamment décrites* par V. Hugo. Enfin les plus sensibles donnent la brante. Dès que les premières larmes sont perlées, il y a débacle générale. Les pleurs du voisin légitiment les vôtres. Tout à l'heure c'était à qui ne pleurerait pas, maintenant c'est à qui pleurera le plus.

Et cependant ce drame, qui pour nous tant rapporte [illegible] [illegible] [illegible]

Auteur de cette pièce, qui a été [illegible] [illegible] de la République C. Hand. [illegible]

Ce [illegible] chez cet homme une vérité [illegible] de la sensibilité. [illegible]

[illegible] la majesté caractéristique de tous les hommes sanguinaires ou impitoyables. L'époque de Robespierre était toujours gonflée de niaiseries sentimentales, et la révolution française est l'époque qui a produit le plus de fleurs communes sur le bonheur des âmes sensibles.

C'est ainsi que Mirabeau le père, faisait de gros livres sur la philanthropie et faisait enfermer son fils à la Bastille. Peuvent bien choses vraiment que l'humanité!

Pour être juste, il faut se hâter de dire, que le jeu des acteurs a contribué puissamment au succès. Mr. Bernard, qui, de tous les débutans, est celui dont on a le mieux parlé, est peut-être celui qui a obtenu le plus légitime et le plus brillant succès. Il a joué le rôle du capitaine en bon comédien. Il a [illegible] les moindres nuances, et a fait preuve d'une grande intelligence, d'une entente de la scène remarquable et d'une chaleur vraie et bien sentie. Lesueur a fort bien rendu le rôle de deux [illegible]. La scène de la page a été parfaitement bien jouée. Clouet a été convenable, et Mlle. Maria charmante dans le rôle de la jeune fille.

MAINS B....

TRISTESSE.

La chose des bois a pâli;
Déjà de son soleil le char se décolore;
L'haleine des hivers, sur le gazon jauni
Efface les pleurs de l'Aurore.

[illegible]

P. [illegible]

[illegible]

Rajeunissait avant un tableau trop fleuri;
[illegible]

[illegible]

Au déploy [illegible] mon cœur a mon sein,
[illegible]
Le fleuve est [illegible] le flot du matin,
[illegible]

Dans ces [illegible] mon cœur a moraux;
[illegible]

[illegible]

Le rejeton [illegible]
[illegible]

Grande âme, quand le [illegible]
[illegible]
Un ange [illegible]
[illegible]

[illegible]

La nuit va [illegible]
[illegible]

[illegible]

Oh! quel bruit imposant a frappé mon oreille?
[illegible]

[illegible]

[illegible]

Toi fit [illegible]

Depuis lors, le destin se fut toujours propice,
[illegible]

[illegible]

C'est envoyé qu'il apporte à son heure dernière,
[illegible]
C'est alors que je vois [illegible] s'adresser au ciel;
[illegible]
[illegible] Dieu pour juge
Au séjour éternel!!!

[illegible]

1793.

I.

Six ans la sang coula, six ans le tombereau
Qui portait la victime au panier du bourreau,
[illegible]

[illegible]

II.

O France! pourquoi donc insensible et muette
Laissais-tu sur ton front s'amasser la tempête
[illegible]

[illegible]

III.

[illegible]

[illegible]